



HAL
open science

Écouter les archives de la recherche à la phonothèque d'Aix-en-Provence

Véronique Ginouvès

► **To cite this version:**

Véronique Ginouvès. Écouter les archives de la recherche à la phonothèque d'Aix-en-Provence. *Archiviste ! La lettre de l'association des archivistes français*, 2014, avril-juin (109), pp.31-32. halshs-00926835

HAL Id: halshs-00926835

<https://shs.hal.science/halshs-00926835>

Submitted on 10 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ecouter les archives de la recherche à la phonothèque d'Aix-en-Provence

La phonothèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) catalogue, met en ligne et valorise les archives de ceux qui s'appuient sur les entretiens de terrain pour documenter leurs travaux.

Véronique Ginouvès, Ingénieur de recherche CNRS, responsable de la phonothèque de la MMSH (Aix-en-Provence) : <http://phonotheque.hypotheses.org>

Note de l'auteure : article rédigé pour la revue *Archiviste !* proposé en janvier 2014 avec un nombre de caractères limités (la bibliographie n'était pas incluse et le texte de l'encadré abrégé)

En 1979 une phonothèque de recherche est créée au sein du CREHOP¹ par des chercheurs qui souhaitent permettre l'écoute de leurs sources², comme preuves de la qualité de leur démarche et de leur réflexion. L'objectif était aussi que ces archives puissent être réutilisées dans le cadre de nouvelles recherches ou encore, ainsi réunies, que ces sources en constituent une nouvelle, dans le cadre d'une discipline dont on ferait un jour l'histoire. Aujourd'hui, les objectifs sont restés les mêmes pour cette phonothèque qui a intégré la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) en 1997³ : 8000 heures – enregistrées des années 1950 à nos jours – ont été numérisées et analysées. Les notices documentaires sont accessibles dans une base de données⁴ et un peu plus de 1000 heures sont librement écoutables en ligne.

A l'heure de la révolution numérique et de la simplification de l'accès aux sources, quel dispositif a été mis en place pour permettre l'écoute de ces archives au plus grand nombre ? La réponse n'est pas simple car les questions juridiques n'avaient

¹ Le CREHOP - Centre de recherche sur les ethnotextes, l'histoire orale et les parlers régionaux

² A propos de l'histoire orale, de ses enjeux et de sa place dans le monde scientifique français, voir l'ouvrage de Florence Descamps (2005) *L'historien, l'archiviste et le magnétophone*.

³ La MMSH est sous une double tutelle CNRS et AMU (Aix-Marseille Université). Jusqu'à la fusion des trois universités d'Aix-Marseille en 2012, la phonothèque était sous la tutelle du CNRS et de l'Université de Provence.

⁴ La base de données a pris pour nom *Ganoub* (le Sud en langue arabe) : <http://phonotheque.mmsh.univ-aix.fr>

pas du tout été prises en compte au moment de la création de la phonothèque. A la fin des années 1970, il existait peu d'expériences concrètes sur l'organisation archivistique des sources inédites⁵ et les règles de catalogage publiées portaient essentiellement sur les enregistrements sonores édités⁶. Pris par la tension entre la nécessité scientifique de contextualiser les sources enregistrées et la question de la confidentialité des données, les fondateurs de la phonothèque tâtonnaient pour inventer le système organisationnel de cette nouvelle collection. Ils décidèrent de ne faire exister leurs témoins que sous la forme d'un numéro anonyme systématiquement attribué. A cette période, le débat sur les données personnelles et la législation correspondante étaient en train de naître⁷. Le monde de l'enquête de terrain était alors limité à un face à face chercheur / témoin et la signature d'un contrat au moment de l'entretien semblait alors inutile aux chercheurs, voire contradictoire avec leur démarche. Ainsi, le choix de faire apparaître en clair uniquement le nom de l'enquêteur et placer les informations personnelles des témoins dans un fichier extérieur aux données du terrain semblait une solution de bon sens. Il faut replacer ces entretiens provoqués dans le contexte historique français des années 1970, lorsque Philippe Joutard lançait son appel en plein page de couverture de la revue *L'Histoire* « Historiens, à vos micros ! ». En France, les mots-clés du moment étaient ceux de « Mémoire collective », « Mémoire identitaire » et nombre d'enquêteurs aspiraient à enregistrer des « répertoires de littérature orale » qui d'ailleurs, selon eux, appartenait au domaine public⁸. Les enquêteurs, tout à leur enthousiasme de découvrir leur terrain, n'imaginaient pas que leurs enregistrements seraient un jour écoutés à l'échelle mondiale.

Le tournant du XXIème siècle avec le développement du libre accès a fait émerger de nouvelles situations sociales, de nouvelles pratiques impliquant des acteurs nouveaux. Dès les années 1990, avec l'arrivée d'Internet et l'accès aux notices documentaires en ligne, des informateurs, ou leurs ayants droit, se sont reconnus, ou ont reconnu leurs proches, à partir de certains détails ou des circonstances des enquêtes. Ils ont contacté la phonothèque pour avoir des copies des enregistrements et demandé⁹ à ce que leur nom de famille puisse apparaître en clair. En accord avec

⁵ M-F Calas, 1992.

⁶ Norme de catalogage du son édité Z44-066 (1980).

⁷ Journal de 20h, France 2, 1976.

⁸ M-M. Pichonnet-Andral, 1978.

⁹ Ou l'acceptant dès lors qu'on leur faisait signer un contrat d'utilisation et de diffusion de ces archives.

les chercheurs-collecteurs, sauf exceptions particulières¹⁰, ce sont les noms patronymiques des informateurs qui ont alors été signalés dans la base de données. Aujourd'hui, l'affichage du nom du témoin est perçu comme une véritable participation à la construction de la connaissance de tous les anonymes enregistrés par les chercheurs qui ont déposé leurs archives.

Dans cette dynamique, en 2013, la phonothèque a intégré Calames¹¹ et le référentiel national Idref¹². Avec cette application web, le témoin enregistré sort de l'isolement du centre de ressource où sont archivés ses enregistrements pour disséminer sa parole au sein des bases académiques mondiales. En effet, la puissance du numérique permet d'imaginer le regroupement de collections éloignées et la mise en regard d'entretiens avec des carnets de terrain, des photographies, des articles ou des publications s'appuyant sur des enregistrements sonores. Cette nouvelle possibilité de mise en lien de tous les acteurs qui ont participé à leur création et de préciser les règles d'utilisation attachées à chaque document est particulièrement féconde.

Mais comment résoudre les questions juridiques et éthiques que pose la diffusion des données numériques ? Puisqu'elles se retrouvent dans la plupart des centres de ressources scientifiques, il était plus efficace de s'organiser collectivement : en 2001, sur l'impulsion de la phonothèque de la MMSH un groupe de travail a été créé sur ces questions. L'objectif est de rédiger collectivement un *Guide de bonnes pratiques pour la mise en ligne des données numériques en SHS* (voir encadré) qui accompagne au plus près la démarche scientifique, de la collecte jusqu'à la dissémination des données et des résultats de la recherche.

Le constat est clair à l'issue de ce travail de groupe : la communauté scientifique doit se saisir des questions juridiques et les affronter collectivement. Le droit doit être interprété, commenté, mis en question et évoluer sous le regard des membres de la communauté, dans le contexte d'une science ouverte et globalisée. Ces questions seront au cœur du prochain congrès de l'association d'histoire orale à Barcelone en juillet 2014 (<http://iohanet.org>) : *Power and Democracy: the many voices of Oral History*.

¹⁰ Lorsque par exemple l'informateur en fait la demande ou quand l'enquêteur fournit uniquement les codes d'anonymisation.

¹¹ Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur et de la recherche, développée par l'ABES - Agence bibliographique de l'enseignement et de la recherche

¹² Identifiants et référentiels Sudoc pour l'enseignement supérieur et la recherche.

ENCADRE

Depuis 2011, un groupe de travail composé de chercheurs, de professionnels de la documentation électronique et de juristes a été mis en place pour rédiger un *Guide de bonnes pratiques pour la diffusion des données numériques en sciences humaines et sociales*. Plusieurs MSH y participent ainsi que différents laboratoires de recherche. Pour y travailler plusieurs outils collaboratifs ont été créés :

- Une liste de diffusion, à laquelle tous ceux qui sont intéressés à ces questions sont conviés à s'inscrire [ethiquedroit@groupes.renater.fr] ;
- Deux séminaires annuels suivis d'ateliers d'écriture. Ils ont débuté en septembre 2011, le prochain aura lieu à Aix-en-Provence en avril 2014 ;
- Une bibliographie collective accessible sur Zotero :
http://www.zotero.org/groups/diffuser_les_donnes_de_la_recherche_en_sciences_humaines_et_sociales_questions_de_droits_et_dthique
- Un carnet de recherche où sont publiés au fur et à mesure des textes qui permettront de rédiger le *Guide de bonnes pratiques*. Conçu comme une sorte de séminaire virtuel permanent, ce carnet sert d'atelier d'écriture collective. Chaque texte publié est soumis aux commentaires de la communauté : <http://ethiquedroit.hypotheses.org>

Bibliographie (sites consultés le 30 décembre 2013)

- Andréani, Matthieu. 2013. « La phonothèque de la MMSH intègre le réseau Calames ». *Les carnets de la phonothèque*. Consulté décembre 30, 2013 (<http://phonothèque.hypotheses.org/11744>).
- Association française de normalisation. 1980. *Catalogage des enregistrements sonores: norme française homologuée Z-44-066*. Paris, France: AFNOR.
- Association française des détenteurs de documents audiovisuels et sonores. 1984. *L'Oral en boîte: guide pratique pour la collecte et la conservation des enregistrements sonores*. Paris, France: AFAS.
- Calas, Marie-France. 1992. « Une phonothèque : pour quoi faire ? » *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS* (28-29):105-108 (<http://afas.revues.org/2644>).
- Descamps, Florence, François Monnier, et Dominique Schnapper. 2005. *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*. Paris, France: Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, Comité pour l'histoire économique et financière de la France. Consulté (<http://igpde.revues.org/104>).
- Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles (France). Commission Documentation, Bénédicte Bonnemason, Véronique Ginouvès, et Véronique Pérennou. 2001. *Guide d'analyse documentaire du son inédit : pour la mise en place de banque de données*. Saint-Jouin-de-Milly : Paris, France: Modal : AFAS.
- Joutard, Philippe. 1979. « Historiens, à vos micros ! Le document oral, une nouvelle source pour l'histoire ». *L'Histoire* (12):106-113.
- Pichonnet-Andral, Marie-Marguerite. 1978. « De l'utilisation des témoignages oraux : aspects juridiques (Journées d'études SEF, Mémoires de France, 29 mai 1978) ». *Ethnologie Française* VIII(4):359-367.
- Rapp, Bernard. 1976. « Journal de 20 heures sur Antenne 2 : les lois Informatique et liberté ». *Ina.fr*. Consulté décembre 28, 2013 (<http://www.ina.fr/video/CAB7600764601>).

Illustration : *Le temple du son*, Centre d'art et de technologie des médias de Karlsruhe, photographie de Véronique Ginouvès, juin 2012.

